



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Service Académique de
l'Inspection
Pédagogique
SAIP

Téléphone
04 93 53 71.50/51
Fax
04 93 53 72 44
Mét.
ipr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2



Nice, le 7 Septembre 2011

Les IA-IPR
Établissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation
Les professeurs-documentalistes

S/C

Mesdames et Messieurs
Les chefs d'établissement
S/C

Messieurs les Inspecteurs d'Académie
Directeurs des services
départementaux de l'Éducation nationale

L'équipe de l'inspection EVS vous souhaite une excellente rentrée scolaire.

La lettre de rentrée des IA-IPR, destinée aux professeurs-documentalistes et aux conseillers principaux d'éducation, met l'accent sur le travail collaboratif des équipes d'établissement, afin de mettre en cohérence les enseignements et l'ensemble de la politique éducative au service de la réussite des élèves. Cette année scolaire qui débute confirmera les orientations du projet académique et l'investissement des personnels dans celui-ci, ainsi que nous l'avions indiqué à la rentrée 2010.

C'est avec cette volonté confirmée de s'appuyer sur ce projet et sur la circulaire de rentrée 2011 parue au BO n°18 du 5 mai 2011, que se fonderont notre action et nos observations lors de nos passages en établissement.

Aussi, au cours de cette année nous attacherons nous à poursuivre l'accompagnement de votre réflexion et de vos actions concernant les priorités nationales et académiques.

Les professeurs documentalistes, dans le cadre des travaux qu'ils mènent en bassin, pourront autour d'un thème de réflexion produire des ressources pédagogiques qui seront mises en ligne sur le site Doc@zur.

Les conseillers principaux d'éducation s'attacheront particulièrement à accompagner la mise œuvre des nouveaux textes réglementaires concernant la discipline dans les établissements. Afin que ceux-ci soient compréhensibles et intégrés par les élèves, nous recommandons vivement l'élaboration et la mise en place, notamment en collège, d'une charte des règles de civilité à laquelle les élèves seront associés.

Nous sommes sûrs de votre engagement au sein du service public et vous en remercions très sincèrement.

Patrick ALT

Jean Baptiste REBIERE